

M. Young: Au sujet du même rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, je partage l'avis du secrétaire parlementaire, qui a déclaré qu'un simple député ne peut pas proposer un bill visant à accroître les dépenses prévues aux termes d'une loi. Sinon, par exemple un député pouvait proposer, s'il le désire, un bill tendant à doubler les pensions versées aux personnes âgées. Je crois que c'était l'essentiel de l'argument du secrétaire parlementaire. Les bills financiers doivent être accompagnés d'une recommandation royale. Naturellement, si le nombre de personnes âgées dans notre pays doublait ou que l'âge d'admissibilité était modifié, la Trésor public devrait déboursier des sommes plus élevées. Je crois que l'argument du secrétaire parlementaire est valable.

M. Poulin: Monsieur l'Orateur, je félicite le député d'Okanagan Boundary (M. Whittaker) d'avoir présenté ce bill. Je crois qu'il comporte une proposition importante qu'il conviendrait d'examiner en temps opportun et de la façon appropriée. Le secrétaire parlementaire nous a indiqué sa position. Si le bill est adopté, il imposera une charge financière au Trésor public. Cette charge ne peut être proposée que par les ministériels, comme le précise une décision rendue dernièrement par monsieur l'Orateur.

Quant à nous, nous désirons fortement voir tous les citoyens âgés qui seraient inclus dans la nouvelle catégorie jouir des avantages auxquels ils ont droit, mais nous savons que cela doit se faire conformément au Règlement du Parlement. A mon avis le bill est irrecevable pour les raisons exposées par le député de South Western Nova (M^{lle} Campbell).

M. Reynolds: Monsieur l'Orateur, en écoutant le dernier orateur vanter le bill, j'ai été profondément ému. Mon vis-à-vis a prétendu que ce bill étendrait la portée de la loi sur la sécurité de la vieillesse et que cela ne pourrait se faire qu'au moment voulu et de la façon appropriée. Je soutiens que la proposition du député d'Okanagan Boundary (M. Whittaker) n'entraînerait pas de nouvelles dépenses aux frais des contribuables canadiens. Il y a déjà une loi aux termes de laquelle nous versons des prestations aux pensionnés de la vieillesse qui les méritent si bien. Ce bill accorderait certes des pensions à des personnes qui ont combattu pour leur pays. Il y a quelque chose qui cloche dans un gouvernement qui ne consent pas à adopter en moins d'une heure un bill visant à verser des prestations à ceux qui ont combattu pour le Canada et qui ont contribué à sa grandeur. Il y a quelque chose qui cloche dans un gouvernement qui s'oppose à un bill de ce genre. Après tout, monsieur l'Orateur doit bien en avoir pris connaissance et accepté de l'inscrire au *Feuilleton*; sinon il n'y figurerait pas dans la liste des bills.

M. Anderson: Monsieur l'Orateur, les députés n'ont certes pas l'intention de mettre en doute le principe dont s'inspire le bill du député. Toutefois, le secrétaire parlementaire a signalé, à juste titre, qu'un bill entraînant la dépense de fonds publics dépasse la compétence d'un simple député.

Je félicite sincèrement le député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Reynolds) qui a parlé si éloquemment des citoyens âgés. Néanmoins, quelle que soit la valeur du bill, celui-ci doit être conforme au Règlement. Je crains d'être du même avis que le secrétaire parlementaire. Cette mesure n'est pas du ressort des simples députés.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec un très vif intérêt les rappels au Règlement soulevés à propos du bill C-235. Comme mon collègue de Burnaby-Richmond-

Sécurité de la vieillesse—Loi

Delta (M. Reynolds), j'ai écouté avec étonnement certaines observations émanant d'en face. Le député de Comox-Alberni (M. Anderson) a, comme il le fait à l'occasion, présenté un point de vue logique et positif. Apparemment, le bill C-235 suscite certaines difficultés de procédure, même si on a réussi à surmonter les obstacles posés par le bureau. Débiter des observations comme celles que nous avons entendues c'est réellement faire injure aux hauts fonctionnaires de la Chambre et à ceux qui sont chargés d'inscrire les bills au *Feuilleton*. Des ministériels se sont levés pour dire qu'ils voyaient d'un œil sympathique le sujet du bill. L'œil qui regarde le bill de façon sympathique est embué de larmes, mais l'autre, avec sa vision plus étroite, discerne de vagues objections de procédure, si bien que les citoyens âgés qui sont ou devraient être admissibles se voient refuser les prestations pour lesquelles ils ont tellement lutté.

Les propos du secrétaire parlementaire, le député de South Western Nova (M^{lle} Campbell) m'ont étonné. Je sais qu'elle se préoccupe de certains problèmes touchant la santé et le bien-être des Canadiens en général et, je l'espère, de ses propres mandants. J'ai été éberlué de l'entendre parler comme elle l'a fait, étant donné l'intérêt qu'elle a montré aux gens de South Western Nova avant son élection, et d'apprendre qu'elle se ferait complice—

Mlle Campbell: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. J'ai entendu assez de critiques contre ma circonscription à ce sujet. Il faut se rappeler que la mesure proposée pourrait ne s'appliquer qu'à quelques Canadiens et non pas, comme le député l'insinue, à mes mandants.

● (1620)

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, je ne veux pas insister. Je vais en effet présenter un compromis positif et raisonnable qui permettra de sortir de ce dilemme. Le bill rend justice aux personnes qui, à l'extérieur du Canada, ont combattu pour faire reconnaître leur droit à la pension. Avec cette raison d'ordre humanitaire, le député de South Western Nova (M^{lle} Campbell) ne devrait sans doute pas avoir de difficulté à trouver un appui en faveur de cette proposition, mais, malheureusement, elle est également secrétaire parlementaire et doit la considérer d'un autre point de vue, c'est-à-dire intervenir contre son intérêt primordial.

Pour résoudre ces problèmes, dissiper la fausse sensibilité et donner à tous une claire vision de la situation, je ne vois pas pourquoi la Chambre, devant l'aspect humanitaire du bill, ne pourrait, par consentement unanime, renvoyer le bill au comité compétent pour qu'il en discute; nous éviterions ainsi une décision de procédure qui jetterait le bill aux oubliettes.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'interviens sur le même rappel au Règlement. Le député d'Annapolis Valley (M. Nowlan) a soulevé une question très intéressante. Nous avons pris l'habitude à la Chambre de saisir les comités pertinents du sujet de certains bills d'initiative parlementaire. Par cette pratique, nous évitons qu'un bill irrecevable soit adopté en deuxième lecture à la Chambre et renvoyé au Comité. Visiblement, on suppose que les bills d'initiative parlementaire ne sont pas examinés avec le même soin que les bills d'initiative ministérielle, ce qui est tout à fait normal, parce que ce serait certainement une surcharge de travail pour le bureau. Pour cette raison, la question soulevée par le député d'Annapolis Valley me semble très valable.